

N° 5182⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), fait à Genève, le 26 mai 2000

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(17.1.2007)

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 15 janvier 2007, le Conseil d'Etat constate que le texte coordonné lui soumis en date du 26 septembre 2006 reprend le texte tel que proposé à l'endroit de l'article 4 dans son avis du 29 avril 2003.

Il n'a dès lors pas d'observation à formuler.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Pierre MORES

